



# 14 février 1945

## Création de la médaille de l'Aéronautique

### Des décorations pour les aviateurs ?

De Blériot à Bloch en passant par Guynemer ou Mermoz, nombreux sont les Français, inventeurs, pilotes et industriels qui ont contribué de façon décisive à écrire l'histoire des premières décennies de l'aviation. Or, si certains d'entre eux ont reçu des décorations prestigieuses pour leurs exploits, il n'existe pas, à l'époque, de récompense spécifique aux travaux techniques ou militaires liés au milieu aérien, du moins en France. Une médaille d'honneur de l'Aéronautique est certes créée en 1921, mais celle-ci s'apparente à une médaille du travail, remise en fonction de la qualité et de la durée des services rendus dans l'aviation civile et la météorologie. La situation est différente outre-Manche.



DR

En effet, une telle décoration apparaît assez rapidement au Royaume-Uni. Créée en juin 1918, peu après la naissance de la *Royal Air Force*, la *Distinguished Flying Cross* récompense « un ou des actes de vaillance, de courage ou de dévouement accomplis en vol, au cours d'opérations actives contre l'ennemi ». Cependant, celle-ci reste exclusivement militaire. À leur tour, les États-Unis créent en 1926 leur propre *Distinguished Flying Cross* qui, contrairement à son équivalente britannique, récompense « l'héroïsme et les réussites extraordinaires réalisées en vol aérien » tant civils que militaires.

Un projet d'ordre du Mérite aérien est lancé en 1939, mais il ne peut aboutir avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Il est repris à la Libération.

DR

### La médaille de l'Aéronautique

Créée par le décret n°45-229 du 14 février 1945, la médaille de l'Aéronautique a pour but de récompenser la « valeur professionnelle du personnel civil et militaire, navigant ou non navigant, dépendant du ministère de l'Air, ainsi que le mérite des citoyens qui se sont distingués dans le développement de l'aviation civile et militaire, des ports aériens, des usines de constructions aéronautiques et des sports aériens [...] aux personnes ayant accompli soit des prouesses en service aérien, soit un acte d'héroïsme, soit des travaux particulièrement intéressants pour le développement de l'aviation et aux personnes victimes d'accidents graves en service ou à l'occasion du service ». Destinée initialement aux seules personnes physiques, elle peut également, de façon exceptionnelle, récompenser des unités ou des personnes morales, comme des entreprises, et être décernée à titre posthume ou à titre étranger.



DR

De nos jours, l'attribution de cette décoration est proposée par un conseil constitué auprès du ministre des Armées et comprenant le délégué général à l'Armement (DGA), le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (CEMAAE) ainsi que des représentants du ministre chargé des Transports, des Compagnies aériennes ainsi qu'une personnalité comptant des services exceptionnels en matière d'aéronautique. Contingentée annuellement à raison de 275 médailles pour les personnes physiques et deux pour les personnes morales, elle est décernée deux fois par an, les 1<sup>er</sup> janvier et 14 juillet.



DR

Dans l'ordre de préséance, la médaille de l'Aéronautique est située entre la croix du combattant volontaire de la Résistance et la croix du combattant.

### L'insigne

Suspendue à un ruban bleu roi, la médaille de l'Aéronautique prend la forme d'un rectangle de bronze doré de 33 mm sur 27. Celui-ci est orné sur l'avant de l'effigie de la République surmontant la devise « HONNEUR ET PATRIE », le tout sur fond d'émail rouge, et de l'inscription « MEDAILLE DE L'AERONAUTIQUE 1945 » sur le revers. La bélière figure quant à elle une paire d'ailes dorées surmontées d'une étoile à cinq branches.

Adjudant Thomas Wagner, rédacteur au CESA

Sous la direction de Jean-Charles Foucrier, docteur en histoire, chargé de recherche et d'enseignement au SHD

